



# Le code du travail sous pressions

## Du sens des offensives contre les droits des salariés...

Tout observateur peut mesurer l'importance des coups portés – au nom de la lutte pour une « souplesse » qui serait aujourd'hui incontournable – **contre le droit du travail.**

C'est que le patronat exige toujours plus de facilités pour répondre à ses appétits en termes de profits. Et de leurs cotés les autorités Européennes et le gouvernement français, au nom de la concurrence non faussée, entendent bien la laisser se développer et lever toute entrave à cette sacro – sainte concurrence. Dont ce qui encadre, protège, les salariés. Ceux-ci n'étant que des producteurs du travail considérés avant tout comme des coûts, dans un ensemble dont l'objectif est de dégager le maximum de rentabilité.

**Ainsi les décisions se multiplient, toutes dans le même sens :** Allègement des procédures relatives aux licenciements économiques, C.N.E, élargissement des activités dans lesquelles les repos hebdomadaires s'effectuent par roulement et donc travail du dimanche, augmentation des professions où les jeunes de moins de 18 ans peuvent être amenés à travailler le dimanche les jours fériés et la nuit, assouplissement des règles relatives à la durée du travail, etc etc ...

## ...à la rédaction d'un nouveau code du travail ...

C'est depuis début 2005 que le

Ministre délégué aux relations du travail a mis en place une commission chargée de rédiger un nouveau code du travail. « A droit constant » était il affirmé. Sauf que cela ne semble pas tout à fait être le cas.

La mise en place d'un code des transports ou le transfert des dispositions sociales du code rural pour le secteur agricole ne peuvent avoir pour conséquence que d'éloigner encore plus les salariés de ces branches du code travail, dans le sens de dérèglementations toujours plus fortes.

Les informations qui transpirent sur la nouvelle rédaction – selon les éléments qui sont en notre possession dans le silence assourdissant qui entoure ces travaux - sont très loin d'être neutres au regard d'un droit constant : il en est ainsi par exemple de la banalisation de la précarité par le traitement dans un même titre de ce qui relève du CDD, du CDI ou du travail temporaire. De la durée du travail qui est sortie des conditions de travail pour être intégrée à la partie relative aux salaires et traitée ainsi sous l'angle du coût du travail. Ou encore de la création d'une partie intitulée « Dispositions relatives aux travailleurs temporairement détachés en France par une entreprise basée à l'étranger » alors que normalement ce sont les mêmes règles que celles applicables aux salariés français qui doivent s'appliquer ? Bolkeinstein toujours là ! Et on pourrait ajouter la disparition de la partie traitant des « conflits collectifs » et son transfert vers les relations collectives : Pour faire entrer des « clauses de paix sociale » ou de service minimum battant en brèche l'inaliénabilité du droit de grève ?

## ...et à la réforme de l'inspection du travail.

Celle-ci passe par la création d'un **Conseil National de la politique du travail** (décliné au niveau des régions) mettant au même niveau dans sa composition les patrons et les salariés alors même que le code du travail est né pour combattre le déséquilibre entre employeurs et salariés.

Il s'agit donc de faire prévaloir une toute autre inspection du travail dont la mission deviendrait de mettre en œuvre une « politique du travail » intégrant les exigences du patronat.

C'est le même projet qui veut mettre en place un **Conseil National de l'Inspection du travail**, essentiellement composé de magistrats et dont le rôle serait de d'encadrer sévèrement l'indépendance des inspecteurs du travail, dans la logique des points que nous venons de traiter. L'inspecteur du travail, jugé trop proche des salariés devrait désormais veiller à la mise en place de la politique du travail à laquelle les représentants patronaux auront été associés. L'indépendance ne se justifie plus. Il faudrait désormais une inspection du travail aux ordres définis par la « politique du travail ».

\* \*  
\*

## Tout est bien en cohérence

**En imposant le recul sur le CPE nous avons battu en brèche un des éléments du**

dispositif et c'est une victoire de taille. Mais aucun ne doit être négligé.

En luttant contre la réforme de l'inspection du travail les personnels participent de ce com-

bat, un combat qui, comme on peut en juger, concerne l'ensemble du monde du travail.

Ce qui justifie aussi notre exigence de transparence pour que l'ensemble des travaux et

documents soit porté à la connaissance de tous contrairement à la loi du secret qui prévaut actuellement.

## EDUCATION NATIONALE :

# *Une politique de l'emploi catastrophique*

**A** ce qui est traité par ailleurs concernant l'emploi des Atoss, l'Education Nationale complète sa politique catastrophique de l'emploi par la diminution des emplois d'enseignants et un nouvel afflux de précarité au travers d'un dispositif de remplacement des directeurs d'écoles totalement piégé.

**Coté emplois d'enseignants pour la rentrée 2006**, c'est la disparition de 1684 emplois de personnels titulaires de lycées et collèges auxquels il faut ajouter 400 contractuels administratifs, et l'équivalent en temps plein de 450 postes de stagiaires.

Quand au premier degré les 800 créations nettes sont à mettre en regard des 43 000 élèves supplémentaires à la rentrée 2006.

Soit un taux d'encadrement de 1 enseignant pour 53 élèves en moyenne !

Et l'avenir est lui aussi programmé pour de nouvelles dégradations puisque il faut mettre en rapport les 11 250 postes mis au concours pour le premier degré et les 12 000 pour le second degré, avec les besoins résultant des départs estimés par les services

du Ministère, soit respectivement 13 000 et 17 000.

**Quant au remplacement des directeurs d'écoles** il donnerait lieu au recrutement de 50 000 non titulaires, à mi-temps et sur des contrats de 6 mois renouvelables. « Des précaires de chez précaire », pire que les emplois jeunes. Ce dispositif devrait être mis en place au titre d'un « accord » signé par la seule UNSA... qui décidément passe une période où le stylo est pris de frénésie de signature.

## Gestion de l'eau :

# Oui le public ça marche !

**La communauté d'agglomération d'Elbeuf vient de reprendre en régie la gestion de l'eau de 4 communes jusqu'en présent en délégation de service public avec la Compagnie Générale des eaux.**

**Cette dernière a été jusque devant les tribunaux pour tenter de garder la main sur cette délégation. Et on comprend mieux pourquoi lorsqu'on sait qu'avec la régie directe le prix de l'eau pour les usagers des communes concernées a baissé de 40 % !!!**